

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 27 juin 2023

N° VA_DEL2023_80

Objet : Actualisation des conditions d'application des prestations et mise à disposition des installations sportives

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, Saliha KHATIR étant excusée.

Par diverses délibérations, le Conseil Municipal a décidé de fixer des tarifs relatifs à des services rendus à destination des Villeneuvois ainsi qu'à l'utilisation des équipements sportifs et la mise à disposition de matériel, de mobilier ou de moyens humains.

Au terme de l'article L 2144-3 du code général des collectivités territoriales, des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations qui en font la demande. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés.

Des mises à dispositions octroyées à titre gratuit, constituent une partie importante des aides supplétives pour des associations dont le siège social est basé à Villeneuve d'Ascq.

Il a été constaté que des associations élisent domicile à Villeneuve d'Ascq uniquement pour bénéficier des aides de la Ville. Pour éviter que des associations opportunistes ne profitent de cette possibilité, il y a lieu de mettre en place des critères cumulatifs permettant d'identifier l'intérêt local et le but non lucratif de l'association.

Dans ce cadre, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'adopter les nouvelles conditions de mise à disposition des équipements sportifs à compter du 1^{er} septembre 2023, conformément aux documents annexés, reprenant les critères cumulatifs d'intérêt local suivants :

- respecter l'environnement et le cadre de vie,
- ne pas être soumis aux impôts commerciaux,

- avoir transmis à la Ville les statuts à jour y compris les éventuelles modifications, les procès-verbaux des Assemblées Générales et les éléments comptables,
- ne pas tirer d'avantage financier substantiel de la mise à disposition au-delà de revenus accessoires autorisés et attendus d'une action d'autofinancement,
- être signataire du contrat d'engagement républicain,
- déployer des moyens de communication à destination des Villeneuvois,
- avoir une majorité de Villeneuvois dans ses adhérents ou une majorité de Villeneuvois dans son public.

À titre exceptionnel, lorsque l'action envisagée permettra de faire rayonner la Ville sur le Métropole Lilloise et/ou au-delà, il est proposé de pouvoir déroger aux deux derniers critères (exemple Fossilium).

Par ailleurs, le complexe Palacium a fait l'objet de travaux d'extension dont l'augmentation de la jauge d'environ 300 places et la construction de nouveaux espaces VIP d'une superficie de 400 m².

Il convient à ce titre, de prévoir une nouvelle tarification prenant en considération la mise à disposition du Palacium pour un spectacle nécessitant la mise en place d'une billetterie. Le but étant de prévoir, au regard de la jauge, une redevance au nombre de sièges disponibles au prix de 2 € par siège, par type de prestation (pour la durée d'un match, spectacle, séminaire).

Concomitamment, la mise à disposition de l'espace VIP Michel Polet serait consentie à titre payant sur la base d'un forfait de :

- 500 € pour les espaces seuls
- 1 000 € pour les espaces ainsi que le matériel et le mobilier.

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 12 juin 2023, Il est proposé aux membres du conseil d'actualiser, à compter du 1er septembre 2023, les nouvelles conditions d'application des diverses prestations et mise à disposition des installations sportives municipales conformément aux conditions exposées ci-avant et aux tableaux ci-annexés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 29 juin 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230627-196210-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 29 juin 2023

MODULATION DES TARIFS DE LOCATION

I - TARIFICATION POUR LA LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

À TITRE GRATUIT

L'occupation des équipements sportifs municipaux, en journée scolaire, est prioritairement réservée aux établissements scolaires :

- À titre gratuit pour les écoles élémentaires de la commune.
- Moyennant une compensation de la collectivité compétente (le Conseil Régional des Hauts-de-France pour les lycées et le Département du Nord pour les collèges).
- Pour l'enseignement supérieur, le tarif appliqué est identique à la compensation horaire accordée par le Département du Nord pour les collèges, soit un coût horaire de 13 €.

La gratuité s'applique également aux organismes concourant à l'intérêt général ayant une activité non lucrative aux :

- Organismes d'intérêt général :

1. E.S.A.T. (Etablissements et Services d'aide par le travail),
2. I.M.E. (Instituts Médicaux-Educatifs),
3. S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord),
4. Police et Gendarmerie.
5. EPSM (Etablissement public de Santé Mental)

- Associations : Pour obtenir la gratuité des locaux, l'association doit être une association loi 1901, ne pas poursuivre le but lucratif et mettre en place des activités présentant un intérêt local. Les critères cumulatifs permettant d'identifier l'intérêt local :

1. respecter l'environnement et le cadre de vie,
2. ne pas être soumis aux impôts commerciaux,
3. avoir transmis à la Ville les statuts à jour y compris les éventuelles modifications, les procès verbaux des Assemblées Générales et les éléments comptables,
4. ne pas tirer d'avantage financier substantiel de la mise à disposition au-delà de revenus accessoires autorisés et attendus d'une action d'autofinancement,
5. être signataire du contrat d'engagement républicain,
6. déployer des moyens de communication à destination des Villeneuvois,
7. avoir une majorité de Villeneuvois dans ses adhérents ou une majorité de Villeneuvois dans son public,

A titre exceptionnel, lorsque l'action envisagée permettra de faire rayonner la Ville sur la Métropole Lilloise et/ou au-delà, il est proposé de pouvoir déroger aux deux derniers critères (exemple Fossilium)

À TITRE PAYANT

- Associations ne remplissant pas les critères d'intérêt local : 1 fois le tarif
- Clubs corporatifs implantés à Villeneuve d'Ascq : 1 fois le tarif,
- Clubs corporatifs extérieurs à Villeneuve d'Ascq : 2 fois le tarif,
- Sociétés, entreprises, organismes de formation privée ne concourant pas à l'intérêt général : 3 fois le tarif,
- Occupation moyennant :
 1. un montant forfaitaire pour les mises à disposition nécessitant la mise en place d'une billetterie.
 2. un montant forfaitaire pour la mise à disposition des nouveaux espaces VIP du complexe Palacium

TARIFS DIVERSES PRESTATIONS SERVICE JEUNESSE ET SPORTS

PISCINES	CATEGORIE	Tarifs applicables aux résidents Villeneuvois				Tarifs applicables aux non villeneuvois			
		2019	2020	2021	2022 modification des tarifs par délibération du conseil du 28 février	2019	2020	2021	2022 modification des tarifs par délibération du conseil du 28 février
ENTREE POUR BAIGNADE	Moins de 4 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	Tarif plein	3,50€	3,50€	3,50€	3,50€	5,00€	5,00€	5,00€	5,00€
	Tarif réduit	2,30€	2,30€	2,30€	2,30€	3,50€	3,50€	3,50€	3,50€
	Comité d'entreprise et assimilé	2,56€	2,56€	2,56€	2,56€	3,05€	3,05€	3,05€	3,05€
	Carton d'invitation	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Panne billetterie caisse	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	EPSM (Etablissement Public de Santé Mental)	/	/	/	0,00€	/	/	/	0,00€
	I.M.E (Instituts Médicaux Educatifs)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	S.D.I.S (Sce Dép d'Incendie et Secours du Nord)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Police et Gendarmerie	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Carte piscine	2,10€	2,10€	2,10€	/	4,00€	4,00€	4,00€	/
	Support d'abonnement:								
PROGRAMME DE FIDELITE	- 1er achat	/	/	/	0,00€	/	/	/	0,00€
	- renouvellement en cas de perte				2,50€				4,50€
	Abonnement 6 entrées (tarif plein)	17,50€	17,50€	17,50€	17,50€	25,00€	25,00€	25,00€	25,00€
	Abonnement 6 entrées (tarif réduit)	11,50€	11,50€	11,50€	11,50€	17,50€	17,50€	17,50€	17,50€
	Abonnement 6 entrées espace bien être	26,50€	26,50€	26,50€	26,50€	32,50€	32,50€	32,50€	32,50€
AUTRES PRESTATIONS	Musculation, sauna (entrée piscine incluse)	5,30€	5,30€	5,30€	5,30€	6,50€	6,50€	6,50€	6,50€
	Sauna (entrée piscine incluse)								
	Diplôme de natation	2,00€	2,00€	2,00€	2,00€	3,00€	3,00€	3,00€	3,00€
	Animation (séance)	6,50€	6,50€	6,50€	6,50€	8,00€	8,00€	8,00€	8,00€
	Animation par cycle ou stage (10 séances)	52,50€	52,50€	52,50€	55,00€	63,50€	63,50€	63,50€	67,00€
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET MEDICAUX									
	Etablissement scolaire primaire	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2,66€	2,66€	2,66€	2,66€
	Etablissement scolaire primaire hors MEL					5,25€	5,25€	5,25€	5,25€
	Etablissement scolaire secondaire	1,13€	1,13€	1,13€	1,13€	2,68€	2,68€	2,68€	2,68€
	Etablissement scolaire secondaires hors MEL					5,50€	5,50€	5,50€	5,50€
	Etablissement universitaire	2,68€	2,68€	2,68€	2,68€	3,70€	3,70€	3,70€	3,70€
	Etablissement spécialisé sans encadrement	1,13€	1,13€	1,13€	1,13€	2,68€	2,68€	2,68€	2,68€

EQUIPEMENTS	CATEGORIE UTILISATEURS	TARIF HORAIRE APPLICABLE SALLES				TARIF HORAIRE APPLICABLE TERRAINS			
		2019	2020	2021	proposition 2023	2019	2020	2021	proposition 2023
SALLES + TERRAINS	TYPE A					TERRAIN EN HERBE			
	ESAT (Etablissement et sces d'aide par le travail	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	IME (Institut Médicaux Educatifs) + EPSM	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€				
	(Etablissement Public Santé mentale)					0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	S.D.I.S (Sce Dép d'Incendie et Secours du Nord)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Police et Gendarmerie	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Associations exterieures à VA: 1 x le tarif	18,60€	18,60€	18,60€	18,60€	82,70 €	82,70 €	82,70 €	82,70 €
	Club corpo à VA: 1 x le tarif	18,60€	18,60€	18,60€	18,60€	82,70€	82,70€	82,70€	82,70€
	Club corpo extérieurs VA: 2 x le tarif	37,20€	37,20€	37,20€	37,20€	165,40 €	165,40 €	165,40 €	165,40 €
	Sociétés, entreprises: 3 x le tarif	55,80€	55,80€	55,80€	55,80€	248,10€	248,10€	248,10€	248,10€
	Organismes de formation privés: 3 x le tarif	55,80€	55,80€	55,80€	55,80€	248,10 €	248,10 €	248,10 €	248,10 €
	TYPE B					TERRAIN SYNTHETIQUE			
	ESAT (Etablissement et sces d'aide par le travail	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	IME (Institut Médicaux Educatifs) + EPSM	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(Etablissement Public Santé mentale)								
	S.D.I.S (Sce Dép d'Incendie et Secours du Nord)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Police et Gendarmerie	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Associations exterieures à VA: 1 x le tarif	33,80€	33,80€	33,80€	33,80€	68,90€	68,90€	68,90€	68,90€
	Club corpo à VA: 1 x le tarif	33,80€	33,80€	33,80€	33,80€	68,90 €	68,90 €	68,90 €	68,90 €
	Club corpo extérieurs VA: 2 x le tarif	67,60€	67,60€	67,60€	67,60€	137,80€	137,80€	137,80€	137,80€
	Sociétés, entreprises: 3 x le tarif	101,40€	101,40€	101,40€	101,40€	206,70 €	206,70 €	206,70 €	206,70 €
	Organismes de formation privés: 3 x le tarif	101,40€	101,40€	101,40€	101,40€	206,70€	206,70€	206,70€	206,70€
	TYPE C					TERRAIN EN SHISTE			
	ESAT (Etablissement et sces d'aide par le travail	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	IME (Institut Médicaux Educatifs) + EPSM	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€				
	(Etablissement Public Santé mentale)					0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	S.D.I.S (Sce Dép d'Incendie et Secours du Nord)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Police et Gendarmerie	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Associations exterieures à VA: 1 x le tarif	41,40€	41,40€	41,40€	41,40€	34,50 €	34,50 €	34,50 €	34,50 €
	Club corpo à VA: 1 x le tarif	41,40€	41,40€	41,40€	41,40€	34,50€	34,50€	34,50€	34,50€
	Club corpo extérieurs VA: 2 x le tarif	82,80€	82,80€	82,80€	82,80€	69,00 €	69,00 €	69,00 €	69,00 €
	Sociétés, entreprises: 3 x le tarif	124,20€	124,20€	121,20€	121,20€	103,50€	103,50€	103,50€	103,50€
	Organismes de formation privés: 3 x le tarif	124,20€	124,20€	124,20€	124,20€	103,50 €	103,50 €	103,50 €	103,50 €
	SUPERFICIE SUPERIEURE A 1 000 M²					PISTE D'ATHLETISME			
	ESAT (Etablissement et sces d'aide par le travail	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	IME (Institut Médicaux Educatifs) + EPSM	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(Etablissement Public Santé mentale)								
	S.D.I.S (Sce Dép d'Incendie et Secours du Nord)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Police et Gendarmerie	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Associations exterieures à VA: 1 x le tarif	51,00€	51,00€	51,00€	51,00€	14,50 €	14,50 €	14,50 €	14,50 €
	Club corpo à VA: 1 x le tarif	51,00€	51,00€	51,00€	51,00€	14,50 €	14,50 €	14,50 €	14,50 €
	Club corpo extérieurs VA: 2 x le tarif	102,00€	102,00€	102,00€	102,00€	29,00 €	29,00 €	29,00 €	29,00 €
	Sociétés, entreprises: 3 x le tarif	153,00€	153,00€	153,00€	153,00€	43,50 €	43,50 €	43,50 €	43,50 €
	Organismes de formation privés: 3 x le tarif	153,00€	153,00€	153,00€	153,00€	43,50 €	43,50 €	43,50 €	43,50 €

MUR ESCALADE	ESAT (Etablissement et sces d'aide par le travail	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€				
	IME (Institut Médicaux Educatifs) + EPSM	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€				
	(Etablissement Public Santé mentale)								
	S.D.I.S (Sce Dép d'Incendie et Secours du Nord)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€				
	Police et Gendarmerie	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€				
	Associations exterieures à VA: 1 x le tarif	41,40€	41,40€	41,40€	41,40€				
	Club corpo à VA: 1 x le tarif	41,40€	41,40€	41,40€	41,40€				
	Club corpo extérieurs VA: 2 x le tarif	82,80€	82,80€	82,80€	82,80€				
	Sociétés, entreprises: 3 x le tarif	124,20€	124,20€	124,20€	124,20€				
CLUB HOUSE	Organismes de formation privés: 3 x le tarif	124,20€	124,20€	124,20€	124,20€				
	ESAT (Etablissement et sces d'aide par le travail	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€				
	IME (Institut Médicaux Educatifs) + EPSM	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€				
	(Etablissement Public Santé mentale)								
	S.D.I.S (Sce Dép d'Incendie et Secours du Nord)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€				
	Police et Gendarmerie	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€				
	Associations exterieures à VA: 1 x le tarif	18,60€	18,60€	18,60€	18,60€				
	Club corpo à VA: 1 x le tarif	18,60€	18,60€	18,60€	18,60€				
	Club corpo extérieurs VA: 2 x le tarif	37,20€	37,20€	37,20€	37,20€				
SUPPLEMENT ECLAIRAGE	Sociétés, entreprises: 3 x le tarif	55,80€	55,80€	55,80€	55,80€				
	Organismes de formation privés: 3 x le tarif	55,80€	55,80€	55,80€	55,80€				
	ESAT (Etablissement et sces d'aide par le travail	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€				
	IME (Institut Médicaux Educatifs) + EPSM	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€				
	(Etablissement Public Santé mentale)								
	S.D.I.S (Sce Dép d'Incendie et Secours du Nord)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€				
	Police et Gendarmerie	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€				
	Associations exterieures à VA: 1 x le tarif	24,80€	24,80€	24,80€	24,80€				
	Club corpo à VA: 1 x le tarif	24,80€	24,80€	24,80€	24,80€				
	Club corpo extérieurs VA: 2 x le tarif	49,60€	49,60€	49,60€	49,60€				
	Sociétés, entreprises: 3 x le tarif	74,40€	74,40€	74,40€	74,40€				
	Organismes de formation privés: 3 x le tarif	74,40€	74,40€	74,40€	74,40€				